

La paix de Callière

Jean-Paul de Lagrave

Number 29, Spring 1992

Temps passé, temps retrouvé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8022ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Lagrave, J.-P. (1992). La paix de Callière. *Cap-aux-Diamants*, (29), 71–71.

La paix de Callière

Une toute petite rue et la dénomination de l'espace où il construisit sa maison fortifiée rappellent à Montréal Louis-Hector de Callière (1648-1703).

Au souvenir de ce gouverneur de la ville, puis de l'ensemble de la Nouvelle-France, se rattache un événement majeur qui a regroupé à Montréal les 1 300 délégués des premières nations d'Amérique du Nord, en 1701. Il s'agit pour Callière de négocier une paix durable entre les Iroquois, la Nouvelle-France et toutes les tribus alliées.



Le 8 septembre 1700, le gouverneur de Callière signe un traité préliminaire de paix avec quelques tribus amérindiennes. Les chefs de ces dernières officialisent l'entente en apposant des idéogrammes représentant les animaux totémiques de leurs groupes. (Archives nationales du Canada).

Ce rassemblement des autochtones est unique dans les annales de la ville. Il faut se les représenter parés de leurs plus beaux costumes, et venus de régions aussi éloignées les unes des autres que la côte Atlantique et le haut Mississipi. Si l'on sait que Montréal ne compte alors (si l'on s'inspire du recensement de 1683) qu'environ 1 500 habitants, la présence des délégués double la population de la ville. Montréal est d'ailleurs le lieu où se tient chaque année la grande foire de la fourrure. C'est ici que les coureurs de bois,

de retour de leurs expéditions, font leur entrée, qu'ils vivent en grand nombre et trouvent une solide complicité en cas de difficultés.

Dès le début de l'été de 1701, les délégués commencent à arriver. Quand leurs canots sont en vue de Montréal, le canon de la garnison les salue; ils répondent en brandissant joyeusement leurs pagaies. Ils accostent au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Pierre: l'endroit que Paul de Chomedey de Maisonneuve et Callière nomment la pointe du Fort et que des gens du XIX^e

siècle appelleront Pointe-à-Callière avec l'in-solente et incorrecte préposition «à». D'autres combattent les Iroquois depuis un temps immémorial. Callière obtient la confiance des délégués au point qu'ils lui laissent régler au meilleur de sa connaissance la difficile question des prisonniers.

On peut dès lors commencer à rédiger le traité de paix. À compter du 21 juillet, chefs indiens, missionnaires, interprètes et officiers du gouvernement participent à de longues palabres avec les résultats suivants. Les tribus acceptent de vivre en paix et de ne plus



Le 4 août 1701, le gouverneur Louis Hector de Callière, après avoir fumé le calumet traditionnel, signe un traité de paix avec 38 chefs amérindiens. (Illustration de J. McIsaac dans *Élie de Salvail*, 366 Anniversaires Canadiens, p. 355).

pendant plusieurs jours, les différentes délégations se présentent devant Callière avec leurs demandes et contre-demandes. La question des prisonniers est la plus délicate. En effet, depuis la fondation de Montréal, les Iroquois n'ont cessé de harceler les colons. Dans l'ensemble du territoire, la guerre d'embuscade a été constante. À titre de gouverneur de Montréal, Callière a lui-même participé, en 1696, avec Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à une expédition guerrière terrible contre deux des nations iroquoises, les Onontagués et les On-neiouts.

Le rôle de Callière comme négociateur exige un doigté extrême. Le gouverneur doit traiter avec une trentaine de tribus différentes; quel-

contre-attaquer en cas d'incursion ennemie, comme elles le faisaient auparavant, mais de déposer une plainte auprès du gouverneur qui leur obtiendrait réparation. Pour leur part, les Iroquois assurent Callière de leur neutralité en cas de conflit entre les Anglais et les Français.

Cette grande paix indienne, jurée au successeur de Frontenac, sera observée durant plus d'un demi-siècle, jusqu'à la guerre de Sept ans, crise finale où succomba la Nouvelle-France. À partir de 1701, le gouverneur français devint l'arbitre d'un vaste territoire de l'Amérique du Nord où la pipe sacrée, le calumet de paix, reposait entre ses mains. ♦

Jean-Paul de Lagrave